



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/635
S/18361

23 septembre 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session

Point 71 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE

D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES

ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS

DE L'HOMME DE LA POPULATION DES

TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

Lettre datée du 17 septembre 1986, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint les dernières informations sur les activités israéliennes concernant l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés durant les mois de juillet et d'août 1986. Ces activités ont notamment consisté à confisquer des terres arabes pour réaliser les plans israéliens de colonisation dont l'objectif est d'expulser les habitants arabes de leurs terres et d'en prendre possession, en violation des principes du droit international relatifs à l'occupation militaire et en particulier de la Convention de La Haye de 1907 et de la quatrième Convention de Genève de 1949.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le danger que la poursuite de cette politique fait peser sur la paix et la sécurité internationales et sur les perspectives de paix dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 71 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdullah SALAH

ANNEXE

Implantation de colonies de peuplement israéliennes durant les
mois de juillet et d'août 1986

A. Durant les mois de juillet et d'août 1986, les autorités d'occupation israéliennes ont confisqué des terres d'une superficie totale de 3 195 dounams sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza afin d'y établir des colonies de peuplement. On trouvera dans le tableau ci-après des indications sur les terres confisquées :

Superficie en dounams	Emplacement	Date de confiscation
200	Secteur de Beit Aynoun, district d'Al-Khalil	7/7/1986
120	Nord de la plaine de Gaza	7/7/1986
36	Sud de Gaza, près de la colonie de Netzarim	13/7/1986
32	Nord de Rafah	17/7/1986
515	As-Samou, district d'Hebron	17/7/1986
36	Près de la colonie de Netzarim dans la bande de Gaza	21/7/1986
52	Ouest de Khan Younis	30/7/1986
105	Nord de la colonie de Netzarim, Gaza	9/8/1986
74	Nord de Rafah, près de la colonie de Miraj	14/8/1986
3 000	Villages de Biddiya, Sarta et Kafr al-Dik, région de Naplouse	20/8/1986
25	Nord de Gaza, au sud de la colonie de Nissanet	10/8/1986
4 000	Village de Tell, au sud-ouest de Naplouse	20/8/1986

B. Les autorités israéliennes d'occupation ont implanté une colonie de peuplement au cours de la période susmentionnée :

Nom de la colonie	Emplacement	Fondateurs	Date de création
Koukhaf Yaïr	Au nord de Qilqiliya	Jeunesses du mouvement Herout	31/7/1986

C. Parmi les activités de colonisation menées par Israël pendant la période à l'examen, il convient de mentionner les faits suivants :

1. Les dirigeants du Likoud (Itzhak Shamir, David Levy et Ariel Sharon) ont eu des contacts secrets avec le Conseil des colonies de la rive occidentale et de la bande de Gaza au cours desquels ils se sont engagés à reprendre les activités de colonisation et à mettre en place 21 nouvelles colonies dans les territoires occupés dès que Shamir succéderait à Peres à la présidence du Conseil des ministres. Une des premières activités que le Gouvernement israélien dirigé par Itzhak Shamir entreprendrait consisterait à créer sur la rive occidentale les quatre colonies suivantes : Machhal, Peletz, Bne-Yiftah et Hadar-Beytar.

2. La Commission financière de la Knesset, reconnaissant que les dettes accumulées par les colonies des hauteurs du Golan et de la vallée du Jourdain atteignent 230 millions de dollars, a approuvé le 3 juillet 1986 l'allocation, pour une période d'un an, de 27 millions de dollars à ces colonies.

3. Par ailleurs, la Directrice adjointe du Ministère israélien de l'industrie et du commerce (Liuram Plizuisky) a déclaré que son ministère préférerait réserver la région de la vallée du Jourdain à des projets industriels et technologiques destinés à élargir l'infrastructure de cette région en matière de techniques de pointe et qu'elle oeuvrait actuellement à la création dans la région de sept complexes technologiques de production de produits alimentaires et médicaux.

4. L'entreprise publique israélienne Magney Tassiya, spécialisée dans la construction d'ensembles industriels, envisage d'assurer la construction de 90 p. 100 des édifices industriels dont la mise en place est prévue au cours de l'année à venir sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Cette société a présenté au Ministre israélien de l'industrie et du commerce un projet visant à la construction d'édifices nouveaux et à l'extension d'édifices existants, soit une superficie totale de 36 550 m², dont 60 p. 100 sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Il existe en effet un plan visant à construire un complexe industriel d'une étendue de 12 000 m² dans la région d'Atmona (bande de Gaza) et un projet d'édification d'une cité industrielle et scientifique de 3 000 m² dans la colonie d'Ariel, ainsi qu'un projet tendant à la construction de bâtiments industriels d'une étendue de 1 340 m² dans les colonies de Halamich, Houmach et Reihan. Tous ces édifices seraient construits sur la rive occidentale.

5. Les autorités israéliennes ont entrepris la construction d'un hôtel touristique entre les colonies de Ganey-tal et de Neve kaldim, qui se trouvent entre Dir alBalah et Khan Younes.
6. Les dirigeants des colonies de la rive occidentale ont récemment eu des contacts à l'issue desquels ils ont décidé d'entreprendre bientôt une grande campagne visant à inclure la colonie de Neve Yericho dans les limites de la ville d'Ariha.
7. Les bulldozers israéliens ont récemment ouvert une route de 15 km de long et de 10 m de large sur les terres du village d'Al Chouyoukh (région de la Galilée), sachant que ces terres étaient adjacentes à celles de la colonie d'Asfar implantée sur le Djabal Al Chouyoukh, qui se trouve à proximité.
8. Les bulldozers israéliens sont en train d'ouvrir une route reliant la colonie de Nezarim aux terres qui se trouvent à l'ouest de cette colonie, au sud de la ville de Gaza. Par ces opérations, les autorités israéliennes ont l'intention d'annexer ces terres à la colonie susmentionnée, qui possède aujourd'hui une superficie de 4 860 dounams, sachant que la Cour suprême israélienne a émis le 7 juillet 1986 une ordonnance par laquelle elle a interdit le rattachement à Netzarim des terres qui se trouvent au nord de cette colonie.
9. L'administration civile israélienne a décidé de réquisitionner sur la rive occidentale 800 dounams de terres dans la région de Bethléem pour y ouvrir une voie rapide goudronnée reliant Al-Qods à Hay Ghila, et Gouch Etzion à Qiryat-Arba'; cette opération est considérée comme une victoire du mouvement Gouch Emounim, qui avait demandé que soit percée une nouvelle route allant au-delà de Moukhayyam Ad-dahicha.
10. Dernièrement, Teddy ..olek, le maire israélien de Jérusalem, s'est déclaré mécontent de voir que les colonies israéliennes rattachées à sa municipalité se voyaient allouer pour la construction d'écoles et de crèches moins de ressources que les colonies israéliennes situées sur la rive occidentale.
11. Onze familles de Juifs éthiopiens - des falachas - parmi les 50 familles qui résident dans la colonie de Kirvat-Arba' sur le territoire d'Al-Khalil ont décidé de retourner vivre en Israël à cause de la politique raciste adoptée à leur égard par les dirigeants du Gouch Emounim. D'autres familles ont également décidé de quitter les colonies israéliennes situées sur la rive occidentale pour la même raison.
12. Haïm Aaron, directeur du Service de l'immigration et de l'absorption des immigrants à la Histadrout, a déclaré le 17 juillet 1986 que la majorité des immigrants juifs originaires des pays occidentaux désiraient s'installer dans les colonies israéliennes situées sur la rive occidentale et à Al-Qods et que cela prouvait que ces colonies constituaient un pôle d'attraction pour les Juifs de la diaspora; considérant que ces colonies ne disposaient pas de services d'absorption adéquats, il a annoncé qu'il allait constituer une équipe spéciale chargée de mettre en place un réseau de services pour l'intégration des immigrants sur la rive occidentale.

13. Il a été déclaré officiellement en Israël, le 30 août 1986, que près de 800 familles israéliennes se préparaient à s'installer prochainement dans les colonies situées sur la rive occidentale et la bande de Gaza, et ce, suite à l'intense campagne d'information lancée dans les grandes villes d'Israël pour accélérer l'installation des Israéliens dans les zones occupées; le Ministère israélien du logement et de la qualité de la vie a alloué 520 000 dollars pour cette campagne d'information et la majorité des nouveaux colons israéliens sont des laïcs dont les motivations sont surtout d'ordre économique et politique.

14. Des responsables de la planification aux Ministères israéliens du logement et de la défense ont critiqué l'intention d'Israël de créer une ville israélienne regroupant 20 000 familles dans la région de Modi'in, sur la route de Latroun entre Al-Qods et Tel-Aviv, bien que les Ministres israéliens de la défense et du logement appuient ce projet. Certains milieux israéliens estiment en effet que la création de cette ville retarderait les efforts de judaïsation de la région d'Al-Qods et qu'il est possible de diriger les Israéliens que l'on se propose d'installer dans cette nouvelle ville vers des villes existantes comme Lod et Ramla.

